



## NEWSLETTER

N° 2/2014

25 avril 2014

## POUR UNE DISCUSSION TRANSPARENTE AU SUJET DES RECETTES FUTURES PROVENANT DE LA TVA

Selon les projections du Comité de prévision<sup>1</sup>, à politique inchangée (pas d'intégration de la hausse de la TVA prévue en 2015, mais intégration de la baisse de la TVA liée au E-commerce), l'année

2015 serait négative pour les finances publiques avec un déficit de 815 millions pour l'ensemble des administrations publiques.

### Solde des administrations publiques selon le Comité de prévision

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>millions</b>	459,2	1.380,3	1.191,6	-236,6	-300,9	71,8	20,4
<b>% du PIB</b>	1,4	3,7	3,2	-0,7	-0,8	0,2	0,0
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	
	25,5	63	-815	-513	-353	-85	
	0,1	0,1	-1,6	-0,9	-0,6	-0,1	

Or, on constate que même dans ce scénario, on est déjà presque à l'équilibre en 2018.

Le tableau suivant se base sur les prévisions en matière de commerce électronique retenues par le Comité de prévision, mais intègre la hausse

annoncée de la TVA à partir de janvier 2015 (qui n'est pas comprise dans les prévisions du Comité de prévision).

En intégrant les recettes supplémentaires provenant de la hausse de la TVA annoncée, l'équilibre budgétaire sera atteint en 2017.

### Solde des administrations publiques selon le Comité de prévision + Hausse TVA de deux points

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>millions</b>	459	1.380	1.192	-237	-301	72	20
<b>% du PIB</b>	1,4	3,7	3,2	-0,7	-0,8	0,2	0,0
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	
	26	63	-465	-145	29	322	
	0,1	0,1	-0,9	-0,3	0,1	0,5	

### Personne de contact :

M. Sylvain Hoffmann  
T. : 27 494 200  
sylvain.hoffmann@csl.lu



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG

18, rue Auguste Lumière  
L-1950 Luxembourg  
T +352 27 494 200  
F +352 27 494 250  
www.csl.lu  
csl@csl.lu

<sup>1</sup> Note préparée par le Comité de prévision « Projections macroéconomiques et prévision des finances publiques à politique inchangée pour la période 2014-2018 »

Le scénario du comité de prévision se base sur des prévisions assez pessimistes en ce qui concerne la croissance du commerce électronique et des recettes afférentes à partir de 2014 (croissance inférieure à 10%), largement en dessous des années précédentes, alors que des experts internationaux tablent sur des taux de croissance de l'ordre de 30%.<sup>2</sup>

Le tableau suivant intègre donc ces prévisions plus réalistes de croissance concernant l'évolution de l'e-commerce tout en tenant compte du fait qu'à partir de 2015 le Luxembourg ne touchera plus l'intégralité des recettes de TVA provenant du commerce électronique.

Avec cette hypothèse plus réaliste concernant le commerce électronique, un excédent sera atteint en 2018.

#### Solde des administrations publiques selon le Comité de prévision + Meilleures hypothèses concernant le commerce électronique

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
millions	459	1.380	1.192	-237	-301	72	20	26	63	-765	-264	-197	199
% du PIB	1,4	3,7	3,2	-0,7	-0,8	0,2	0,0	0,1	0,1	-1,5	-0,5	0,3	0,3

Le tableau suivant intègre la hausse annoncée de la TVA à partir de janvier 2015 ainsi que les prévisions plus optimistes et plus réalistes concernant l'évolution du commerce électronique.

En prenant ces estimations plus réalistes concernant le commerce électronique et en intégrant la hausse annoncée de la TVA, l'équilibre budgétaire serait déjà atteint en 2016. On constate d'ailleurs un fort excédent de 606 millions en 2018.

#### Solde des administrations publiques selon le Comité de prévision + Meilleures hypothèses concernant le commerce électronique + Hausse TVA de deux points

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
millions	459	1.380	1.192	-237	-301	72	20	26	63	-415	104	185	606
% du PIB	1,4	3,7	3,2	-0,7	-0,8	0,2	0,0	0,1	0,1	-0,8	0,2	0,3	1,0

En conclusion, il convient de dire que dans les trois scénarios alternatifs de la CSL, le solde public sera excédentaire en 2018 et on disposera d'une certaine marge de manœuvre pour 2019, année de la disparition définitive de toutes les recettes provenant du commerce électronique.

Au vu de ces scénarios alternatifs, il apparaît donc nécessaire de mener une discussion transparente sur les hypothèses concernant l'évolution des recettes du commerce électronique.

<sup>2</sup> Source : fonction publique n°232, mars/avril 2014